



Duillier, le 11 janvier 2012

Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier

du 15 décembre 2011, à 20h00

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président salue l'Assemblée, ainsi que la Municipalité in corpore.

42 conseillers sont présents

3 excusés : Eric Blein, Sylvie Mueller, André Stäubli

Le Président assermente Rudolf Schwaerzel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Depuis le dernier Conseil, nous déplorons la disparition de Madame Irène Annen, domiciliée à Duillier depuis le 8 décembre 1961. Elle nous a quittés le 30 octobre 2011.

En sa mémoire, le Président demande à l'Assemblée de se lever et de garder une minute de silence.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011 ;
2. Communication(s) de la Municipalité ;
3. Préavis n° 012/11 sollicitant un crédit d'investissement de Fr. 637'000.—destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau potable et le doublage du collecteur d'eaux claires à la rue des Trois-Fontaines et au début de la rue de la Rigolette ;
4. Préavis n° 013/11 relatif au budget communal 2012 ;
5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé et accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011

Le procès-verbal de ladite séance est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

➤ Jacques Mugnier

La Municipalité entame une réflexion de fond sur le sujet du développement de notre village. Les propriétaires de terrains désirent connaître les visions de la commune en ce qui concerne les réalisations ou la vente pour les parcelles affectées à la construction selon le Plan Général d'Affectation. Rappelons que le PGA prévoit la possibilité d'atteindre 1'400 habitants. La question de la maîtrise de la démographie dans le temps est la cause de réflexions dans plusieurs domaines : mesures de sécurité, parkings, école, trafic et

mobilité, logement. Le but est de donner un canevas directeur sur cette question de la démographie et ainsi de préserver notre qualité de vie. La Municipalité envisage de nommer un groupe de travail qui traitera ces différents points.

Plan d'investissement régional

Depuis la mise en service de l'autoroute Genève-Lausanne en 1964, aucun investissement d'envergure n'a été fait dans notre région. Entre temps notre district a subi une très forte croissance de la population. Il en résulte un retard énorme dans la mise en place d'infrastructures adéquates. Le canton s'est doté en 1987 d'un plan directeur cantonal, dont la révision en cours inclut la notion de « plan directeur régional ». Dans le même temps, le plan directeur de la région de Nyon élabore un volet opérationnel décrivant une soixantaine de projets d'intérêt régional. Ces projets – dans l'ordre d'importance : mobilité, soutien à l'économie, sport-loisir et culture – sont trop importants pour une commune seule mais trop localisés pour faire l'objet d'un suivi direct par le canton. Le projet global et ses modalités seront présentés aux conseils communaux des 48 communes de notre district. Il suppose un énorme travail de planification et de coordination entre divers acteurs, et aura nécessairement un coût.

Gravière « En Messerin »

Une extension de la gravière dite « En Messerin » est prévue. Le projet, entièrement sur le territoire pranginois, prévoit une extraction de gravas d'un volume d'environ 300'000 m³ par étape, sur une durée de plusieurs années. Un comité de pilotage (COFIL) a examiné des solutions techniques en tenant compte des préoccupations et revendications locales. Puisqu'il s'agit de la poursuite d'une exploitation existante et que cela n'engendrera pas de modification de trafic, le projet ne pose pas de problème particulier : il nous concerne surtout en raison de sa proximité. Il sera mis à l'enquête dans le courant du premier trimestre 2012 à Prangins.

Campagne de prévention contre les cambriolages

Le raccourcissement des jours en hiver et l'obscurité qui en résulte favorisent les cambriolages, de plus en plus nombreux. Une campagne de prévention a été mise au point avec l'aide de la police cantonale pour rappeler quelques astuces permettant de prévenir ces infractions. Des *flyers* sont à disposition devant le bureau du greffe.

➤ **Claude Bosson**

En réponse à une question posée lors de la dernière séance du conseil, il s'avère que le radon n'est pas considéré comme un danger naturel. Des informations à ce sujet ainsi qu'une carte sont disponibles sur le site internet de la Confédération.

Eclairage public – chemin de Panlièvre

La pose des candélabres sur le chemin de Panlièvre est terminée. Cependant, il en manque encore un. La raison du délai pour la pose de ce dernier candélabre est le démarrage d'une étude pour la réalisation d'un trottoir entre le chemin de l'Essert et le CCD. Il est donc judicieux de poser ce candélabre en fonction des dimensions du futur trottoir. Le propriétaire du terrain en question a donné son accord verbal, mais nous attendons encore une confirmation écrite de sa part.

Assainissement de la butte de tir

En accord avec la commune de Prangins, et après avoir reçu plusieurs offres, nous avons mandaté la société Acta Conseil pour étudier l'ampleur de l'assainissement de la butte de tir. Cette société a déjà fait un travail similaire pour les communes de Coinsins et de Vich. L'étude et les mesures de contaminations sont en cours. Les résultats sont attendus pour fin janvier, pour autant que les conditions météorologiques restent clémentes.

Sonorisation de l'église

Comme indiqué dans le préavis concernant le budget, il était prévu d'installer une nouvelle sonorisation pour l'église en 2012, car l'ancienne petite sono amovible avait déjà bien vécu. Cette dernière arrivant en bout de course, il a été décidé d'anticiper son remplacement. La nouvelle sono, fixe mais avec des haut-parleurs amovibles, vient donc d'être installée.

Rupture de conduite au Molard le 08.12.2011

Lors du sinistre qui a ravagé une partie du château, la réserve incendie, utilisée par le service du feu, a été salvatrice. Mais suite à cette utilisation exceptionnelle de notre réseau d'eau, une conduite a lâché au chemin du Molard. Cette conduite fait partie de celles qui avait été identifiées et qui seront refaites dans le cadre de notre PDDE. La réparation s'est faite le jour même. Merci au SDIS Nyon-région qui a par ailleurs fait un travail remarquable lors de cet événement.

Construction du nouveau réservoir d'eau

La capacité du réservoir commun de Duillier et Coinsins devra être doublée. Ce réservoir couvre nos besoins actuels, mais sans plus. Il est également sous-dimensionné par rapport aux nouvelles exigences en matière de défense incendie. Nos sources débitant deux fois plus que notre consommation d'eau, le nouveau réservoir n'aura aucun mal à être rempli. Le projet, initié par nos prédécesseurs de Duillier et Coinsins, sera présenté plus en détails au cours du premier semestre 2012.

➤ **Christophe Challande**

Déchetterie intercommunale

A ce jour, les dossiers sont toujours dans les mains de l'Etat. Nous attendons de ses nouvelles. Vich nous a informé de son retrait du projet pour diverses raisons. Nous avons décidé de continuer ce projet à deux avec la Municipalité de Prangins.

Centre communal – réfection toiture

Les travaux sont terminés, à l'exception de la remise en place du paratonnerre. Ces travaux pourront être adjugés la semaine prochaine. Malgré quelques mauvaises surprises relatives lors du dernier conseil, les travaux se sont magnifiquement bien déroulés. Le surcoût causé par la réfection des lambris devrait être moindre. Les travaux devant les appartements sont la conséquence d'une fuite des conduites de chauffage, conduites qui ont dû être remplacées d'urgence. Nous avons profité de cette ouverture pour changer la conduite d'eau claire qui était elle aussi en mauvais état. Au sujet de l'état de propreté du Centre communal : la cuisine fait l'objet de toute notre attention. Une révision des installations a été effectuée et un grand nettoyage sera entrepris. Un règlement d'utilisation plus strict sera également mis en place. L'UAPE a déménagé provisoirement et cela devrait contribuer à améliorer la situation. Le Centre communal étant fortement sollicité, sachez que l'employé communal y passe beaucoup de temps tous les jours et que son travail n'est pas toujours respecté.

Giratoire route de l'Etraz « Les Murettes »

La convention avec l'Etat de Vaud et la commune de Prangins a été signée. Celle-ci devra encore être ratifiée par le Grand Conseil. Dans la première partie de l'année prochaine nous devrions pouvoir présenter un préavis sollicitant une demande de crédit pour la réalisation de ce giratoire. L'Etat de Vaud a donné son accord pour financer 45% des 638'000.—estimés. Nous avons bon espoir que le giratoire soit inauguré d'ici fin 2012.

Clocher de l'Eglise

Les travaux de rénovation des cloches se sont bien déroulés. Un problème a été constaté à propos des jougs mais l'entreprise mandataire a su faire ce qu'il fallait pour remettre ça en ordre.

➤ **Claudine Vanat-Gachet**

Unité d'accueil de la petite enfance (UAPE)

Le Petit Casse-Croûte a déménagé dans les anciens locaux de la Poste. Cette mesure a été prise en urgence, car le centre communal n'était pas adapté à un nombre d'enfants aussi grand. La Poste est une solution adaptée pour le Casse-Croûte, du moins provisoirement, puisqu'un projet de déménagement de l'administration dans ces locaux est en cours.

Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE)

Lors du conseil intercommunal, les budgets de fonctionnement et l'enveloppe pédagogique ont été acceptés. L'augmentation par rapport à 2011 est due principalement à l'augmentation des élèves, du coût de la vie et des transports. De plus, deux personnes supplémentaires ont été engagées pour la cantine. Depuis le dernier conseil, la Direction de l'Esplanade a changé d'avis au sujet de l'agrandissement du collège. Elle estime désormais qu'il faut construire à tout prix les deux bâtiments dont il était question. Des discussions entre la Direction, le comité de l'AISE et la commune de Begnins sont en cours. Il y a beaucoup d'inconnues liées à la démographie de notre région. Elles concernent notamment les lieux d'enclassement ainsi que le nombre de classes à construire.

3. Préavis n° 012/11 sollicitant un crédit d'investissement de Fr. 637'000.—destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau potable et le doublage du collecteur d'eaux claires à la rue des Trois-Fontaines et au début de la rue de la Rigolette

Pascal Berger : Concernant le réseau d'eau potable : nos canalisations sont-elles toutes sous-dimensionnées, dans la mesure où elles ont, selon le plan présenté, toutes besoin d'un agrandissement ?

Claude Bosson : Une bonne partie des axes de canalisations est en effet sous-dimensionnée.

Pascal Berger : La suite de l'agrandissement des canalisations va-t-elle se faire prochainement ?

Claude Bosson : Oui, nous devons nous occuper du tronçon Eglise-Rigolette dans un deuxième temps.

Hélène Baudet : Est-ce que ces travaux signifient que deux collecteurs vont arriver jusqu'au chemin Sous-Servaz ? Il n'y en a qu'un seul actuellement et parfois ça déborde déjà.

Claude Bosson : Tout d'abord, pour répondre à la question que la commission a posée, il n'y aura pas de vannes entre les deux collecteurs, mais ceux-ci seront communicants entre eux à espace régulier. Mais en effet, il faudra étendre les collecteurs par la suite. Les autres étapes ne vont pas traîner.

Sascha Linder : Selon les normes sur l'évacuation des eaux : normalement, construire une conduite d'un diamètre plus grand qui donne sur une conduite d'un diamètre plus petit, ça ne se fait pas. Il n'y aura pas de problème dans l'immédiat, mais ne faudrait-il pas envisager un bassin de rétention pour réguler les eaux ? Dans une visée d'anticipation, cela pourrait être mis à l'étude.

Lu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission ad hoc

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil communal accepte le préavis municipal tel que présenté. Décision prise au vote à main levée à l'unanimité.

4. Préavis municipal n° 013/11 relatif au budget communal 2012

François Blanchoud : Au sujet du calcul prévisionnel tenant compte des arriérés d'impôts : selon votre expérience, est-il réellement possible de récupérer ces arriérés ?

Michel Peytregnet : Nous avons 2,3 mio d'arriérés d'impôts. Les déclarations peuvent par exemple être en attente car on y a fait opposition. Effectivement, on ne sait pas combien on peut toucher : les recettes provenant des arriérés ne sont pas les mêmes chaque année. Nous avons estimé qu'on pouvait compter sur 13% de ceux-ci dans le budget.

Marco Coletta : Profiter des taux d'intérêts bas pour emprunter : peut-on se le permettre ? A combien s'élève la dette actuellement ?

Michel Peytregnet : La dette s'élève à 1,3 mio. L'échéance est 2013. Tout nouvel emprunt sera de toute façon soumis au conseil communal.

Lu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil Communal accepte le budget communal tel que présenté. Décision prise au vote à main levée à l'unanimité.

5. Divers et propositions individuelles

Christian Chambordon : Concernant la séance avec le doyen de l'Esplanade : qu'en sera-t-il des nouvelles classes à Begnins ? Que se passe-t-il à l'AISE ?

Claudine Vanat-Gachet : Les classes de 1^{ère} à 6^e année primaires restent dans les villages. Les classes de secondaire (7^e à 9^e année) seront regroupées à l'Esplanade. Nous pourrions être à un pic au niveau du nombre d'élèves et il est possible que celui-ci redescende. De manière générale il manque des classes dans les communes « du haut », et il en y en a trop dans les communes « du bas », où il y a des classes vides. Des classes vont être construites à certains endroits, sans qu'on sache si elle serviront encore dans 15 ans. L'AISE et la Direction de l'Esplanade ont été renouvelés : il en résulte un certain flou.

Doris Walgenwitz : J'ai entendu parler d'un Conseil d'Etablissement à Givrins : qu'en est-il à Duillier ?

Chantal Binetti : Il manquait deux personnes pour sa constitution.

Jacques Mugnier : Le Conseil d'Etablissement est composé des délégués de l'AISE, des professeurs ainsi que des autorités publiques. Nous avons trouvé les personnes manquantes et ce Conseil d'Etablissement sera convié aux prochains conseils en 2012.

Hélène Baudet : Envisage-t-on l'éclairage des chemins de Valire et de Plaisance ?

Claude Bosson : Je prends note et je vais voir. Le but étant l'harmonie du village au niveau de l'éclairage, ce serait en effet une bonne chose, à terme.

Maja Stuessi : La commune envisage-t-elle de délivrer des cartes CFF ?

Jacques Mugnier : La question avait été posée auparavant et Duillier avait décidé de ne pas rentrer en matière. Nous pouvons rouvrir la question, mais ce n'est pas forcément aux autorités publiques de gérer ce type d'affaire.

Nicole Durusset : La veille de l'incendie du Château, c'était le ramassage des déchets encombrants. L'accès à la réserve incendie aurait pu être bloqué et ç'aurait eu des conséquences graves. Que faut-il faire pour que l'entrée de la réserve incendie de soit pas entravée par des obstacles ou des véhicules ?

Claude Bosson : un panneau « réserve incendie » est installé. En plus de cela, il est important de parler de ce problème autour de vous afin d'éviter que des personnes laissent leur véhicule à cet endroit.

La séance est levée à 21h05.

Le Président

La secrétaire

Willy Jaques

Marie Berset